



# Programme de formation

## Formation SSCT des membres du CSE ne siégeant pas en Formation spécialisée 24/04/2026

Prix INTER : à partir de 1 200,00 € net de TVA

Durée : 3 jours soit 21 heures

Public : membres représentants du personnel du CSE titulaires et suppléants ne siégeant pas en Formation spécialisée

Prérequis : aucun

### Objectifs :

Être capable de prendre part à la démarche globale de promotion de la santé et de prévention des risques dans l'hôpital/ESMS ;  
Identifier les missions et moyens du CSE, et de la formation spécialisée le cas échéant, en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;  
Développer son aptitude à déceler les situations professionnelles à risque ;  
S'initier aux méthodes et outils à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail ;  
Développer un comportement assertif pour gagner en efficacité dans la relation avec les autres acteurs.

### Programme :

#### 1- Accueil des participants et présentation de la formation

#### 2- Introduction

Les missions du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail ;  
Les missions de la formation spécialisée ;  
L'articulation des missions entre la FS et le CSE.

#### 3- Les accidents de travail et les maladies professionnelles

Définitions ;  
Statistiques AT/MP pour la fonction publique, pour l'établissement ;  
Mécanisme d'apparition d'un dommage ;  
Responsabilités ;  
L'analyse de l'accident de travail : l'arbre des causes.

#### 4- Déceler, mesurer et prévenir les risques professionnels

Les risques de la fonction publique et de l'établissement ;  
Les risques psycho-sociaux (RPS) ;  
L'évaluation des risques professionnels ;  
La pénibilité ;  
Le droit d'alerte ;

## Programme de formation

La prévention, ses enjeux et ses principes généraux ;  
Les acteurs internes et externes ;  
Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ;  
Le PAPRI Pact (Programme annuel de Prévention des risques professionnels) ;  
Le bilan hygiène, sécurité et des conditions de travail.

### 5- Analyser les conditions de travail pour les améliorer

La visite des locaux ;  
L'étude de poste ;  
L'enquête ;  
L'engagement de l'employeur ;  
Le rôle du manager de proximité ;  
Le dialogue social ;  
Le travail prescrit, le travail réel ;  
La QVT.

### 6- Une évaluation des acquis ludique

#### Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agréé

#### Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes et auto-positionnement ;  
Activités brise-glace ;  
Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;  
Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactif.

#### Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection  
Quiz interactifs / questionnaires  
Exercices pratiques : analyse d'un l'accident de travail via l'arbre des causes, visite de locaux, analyse des DUERP et PAPRI Pact.  
Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

#### Modalités d'évaluation et de suivi :

20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par courriel aux participants.  
La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.  
Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.  
L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.

## Programme de formation

A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.

90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

### Informations sur l'accessibilité :

Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à [prendre contact avec notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).